

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 10 février 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2200
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Débat d'Orientation Budgétaire
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : DOB

Syndicat Mixte de Gestion

de l'École Nationale de Musique
 de Villeurbanne
 46, cours de la République
 69100 Villeurbanne
 Tél. 04 78 68 98 27

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
 Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendaël, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
 Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby

Excusé(e)s : Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Cédric Van Styvendaël, Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2200 – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 :

Mesdames, Messieurs,

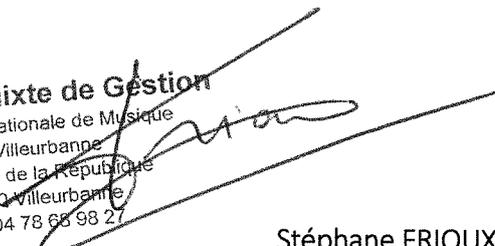
Le budget primitif 2022, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2022.

La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

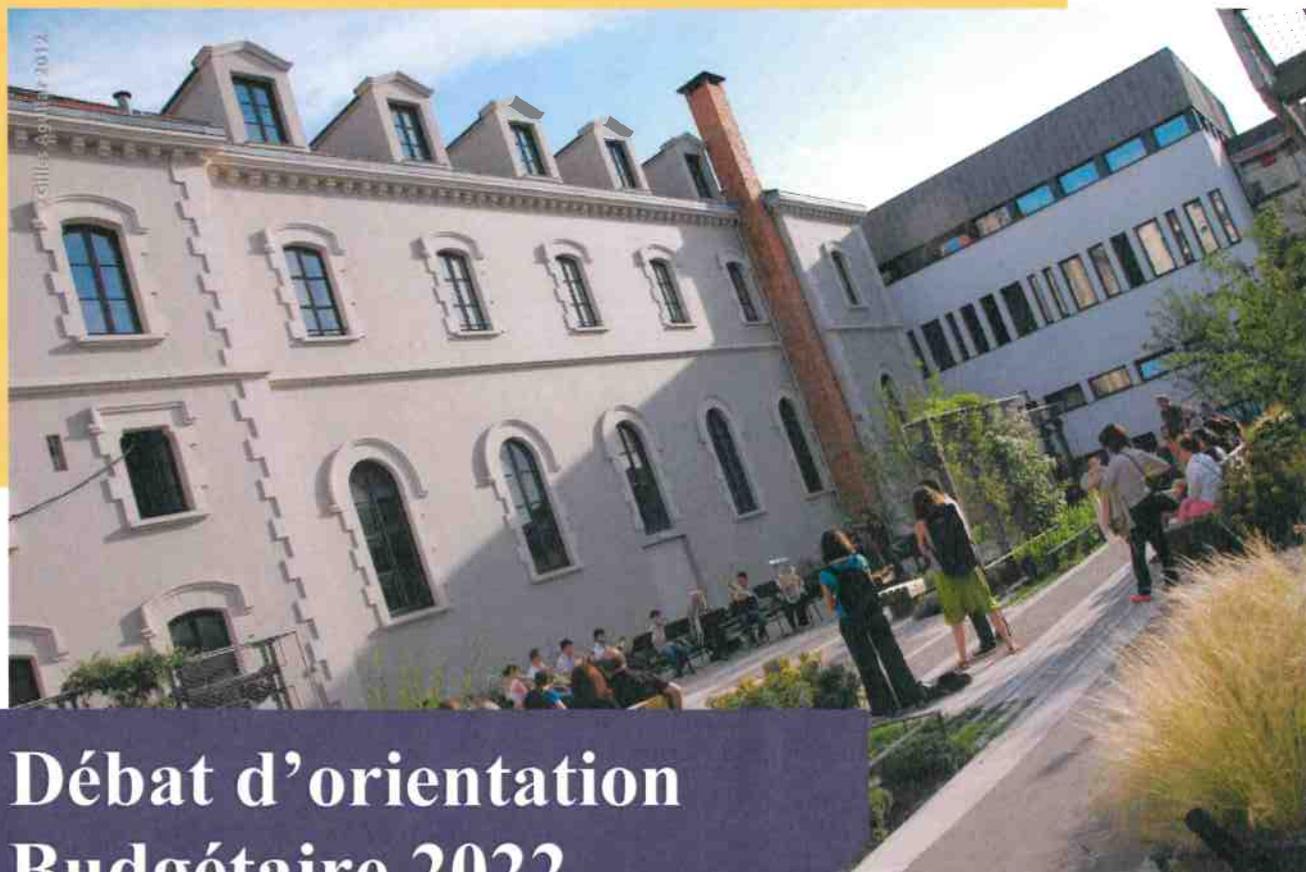
Après vote, les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE



Débat d'orientation Budgétaire 2022

Séance du Comité syndical du 10 février 2022

Mesdames. Messieurs,

Le budget primitif 2022, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2022. La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ce document a été réalisé pour servir de base aux échanges lors de la préparation du budget primitif 2022. Il présente :

I/ BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2021	4
1) Mise en œuvre de nouveaux enjeux dans le cadre du projet d'établissement...	4
2) ... dans un contexte sanitaire dégradé	5
II/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2022	8
1) Section de fonctionnement	8
2) Section d'investissement	12
CONCLUSION	13

I/ BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2021

1) Mise en œuvre de nouveaux enjeux dans le cadre du projet d'établissement...

A Impacts sur les dépenses de personnel

Pour rappel, les éléments marquants pris en compte dans le cadre du BP 2021 étaient notamment :

- **Des économies** générées par l'effet de Noria estimées à **67 K€** (départs en retraite 2020 et 2021)
- **Des dépenses supplémentaires** liées :
 - A la poursuite des effets du dialogue social de proximité : le poste d'agent d'accueil pourvu en septembre 2020, a donné lieu à des incidences budgétaires sur toute l'année 2021, soit un coût supplémentaire estimé à **25 K€** par rapport au CA 2020.
 - A la création de 23 heures d'enseignement destinées à renforcer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle pour un cout supplémentaire de **51,3 K€**
 - Au lancement du projet « Capitale Française de la Culture 2022 » pour un montant de **15 K€**
 - A la création d'une de **prime/défraiement pour la participation à l'utilisation par les enseignants de leur matériel technologique personnel** à des fins professionnelles (téléphone, ordinateurs et logiciel) pour un montant de **30 k€**
 - A la prise en compte le dernier volet de la réforme PPCR avec la création **d'un 8ème échelon sur le grade de Professeur d'Enseignement Artistique hors classe pour un montant de 4,8 K€**

Il est précisé que :

- **Le solde excédentaire 214 k€ de la section de fonctionnement 2020** a été pour partie mis en réserve (93 k€) en dépenses de personnel dans le cadre du budget primitif 2021 ;
- Le budget des charges de personnel a été diminué de près de 70K€ par la décision modificative n°1 de l'exercice.

En 2021, 4 606 711 € ont été dépensés en dépenses de personnel, soit un taux de consommation de 98% des crédits et un solde excédentaire de 80 286 € sur ce chapitre. Le CA 2021 serait ainsi en augmentation de 1% par rapport au CA 2020.

B Impacts sur les dépenses de charges à caractère général

Ces impacts se sont traduits par l'augmentation de certaines dépenses, liées à :

- **Capitale Française de la Culture 2022** pour 23 700 € en frais de transport, résidence d'artiste, consommables
- L'accompagnement de la phase d'élaboration du **projet d'établissement** (18k €)
- **L'organisation des élections** des représentants d'usagers et du personnel (7.5k €)

Au total, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 287 770 €, soit un taux de consommation des crédits de 97% et une augmentation de 181.6K € par rapport au CA 2020, augmentation qui résulte donc largement du déploiement de nouvelles intentions.

C. Impacts sur les recettes de fonctionnement

Les participations financières des collectivités membres ont augmenté sur l'exercice 2021 pour compenser les dépenses CFC 2022 de l'exercice 2021, soit :

- 46 154 € pour la ville de Villeurbanne
- 12 791 € pour la Métropole de Lyon.

D. Impacts sur la section d'investissement

En plus de la poursuite habituelle des plans de remplacement de biens instrumentaux et techniques : pour un total de 136.6 K€, nous pouvons noter en dépenses supplémentaires :

- **CFC 2022** : projet lutherie sauvage (8K€), lutherie électronique et instruments manufacturés (15K€) et développement des arts numériques (11K €)
- **Poursuite du plan numérique** en lien avec le projet d'établissement : acquisition d'outils numériques à vocation pédagogique (enveloppe prévue de 20 K€)
- **Aménagement d'espace de convivialité** : la salle du personnel, reporté de 2020 (6K €)

2) ...dans un contexte sanitaire dégradé

A Impact sur les dépenses de fonctionnement

La crise sanitaire a entraîné :

- **la non-consommation de certains crédits de charges à caractère général prévus au budget en raison :**
 - De **l'annulation d'une partie de la saison culturelle** et donc à des non-consommation de crédits comme par exemple : les locations mobilières (13K€), immobilières (1700 €), les frais de transports collectifs (9K€) ;
 - **Des dépenses d'équipement COVID**, estimées initialement à 32,7K€, ces dépenses peuvent être raisonnablement réduites de 10K€ compte tenu d'une consommation moindre et d'une diminution sensible du prix de certaines fournitures.

- **Une dépense supplémentaire sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de 21 445.08€** en raison du remboursement des frais d'inscription des élèves adultes hors 3^{ème} cycle pour qui la crise sanitaire a entraîné une forte dégradation de service malgré la mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogique à distance.

Pour mémoire, en raison de la fermeture totale de l'établissement de mars à juin, les remboursements d'élèves s'élevaient à 85 245 € en 2020.

B. Impact sur les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été marquées en 2021 par une diminution liée à la non-perception du prélèvement des cotisations de juin 2021 pour les élèves exonérés et au remboursement sous forme d'avoir des élèves adultes hors troisième cycle réinscrits pour l'année scolaire suivante, estimée à près de 48K€.

L'impact sera finalement moins élevé que prévu grâce aux frais d'inscriptions perçus au titre de l'année 2021-2022, puisque les produits des services d'élèvent à 807K€, soit + 50K€ par rapport à BP 21+ DM.

	BP 2021 (+DM)	CA 2021	Taux consom. crédits	Solde excédentaire 2021
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Charges à caractère général	626 281 €	540 908 €	86%	85 373 €
Charges du personnel	4 686 996 €	4 606 711 €	98%	80 286 €
Autres charges de gestion courante	46 405 €	32 081 €	69%	14 324 €
Charges exceptionnelles	31 445 €	29 795 €	95%	1 650 €
Opérations d'ordre (amortissements)	78 276 €	78 276 €	100%	0 €
TOTAL	5 470 420 €	5 287 770 €	97%	181 633€
Recettes				
Atténuation de charges	500 €	1 531 €	306%	1 031 €
Produit des services, du domaine	757 214 €	807 180 €	107%	49 967 €
Dotations subventions et participations	4 448 912 €	4 490 802 €	100%	1 680 €
<i>Ville de Villeurbanne</i>	3 428 838 €	3 454 207€	100%	1 680€
<i>Métropole</i>	947 595 €	947 595 €	100%	0 €
<i>Etat</i>	89 000 €	89 000 €	100%	0 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	2 €	0.97€	75%	-1.03€
Produits exceptionnels	1 650 €	11.70 €	1%	1 638€
<i>Reprise d'amortissement</i>	12 920€	12 920 €	100%	0 €
Résultat 2020 reporté	231 685 €	231 685 €	100%	0€
TOTAL	5 493 092 €	5 544 130 €	101%	54 315 €
Solde excédentaire 2021	256 360 €			
<i>Solde excédentaire 2020</i>	<i>214 323 €</i>			

	BP 2021 (+DM)	CA 2021	taux consom. crédits	Solde excédentaire 2021
Section d'investissement				
Dépenses				
Immobilisations incorporelles	7 008 €	2 586 €	37%	4 422 €
Immobilisations corporelles	188 295 €	167 066 €	89%	21 229 €
Reprise sur financement antérieurs	12 920 €	12 919 €	100%	0.94 €
TOTAL	208 223 €	182 571 €	88%	25 652 €

Recettes				
Subvention d'investissement	65 020 €	79 625 €	122%	14 605 €
FCTVA	10 000 €	17 974 €	180%	7 974 €
Dotation aux amortissements	78 276 €	78 276 €	100%	0 €
Résultat 2020 reporté	31 238 €	31 238 €	100%	0 €
TOTAL	160 593 €	109 780 €	112%	24 542 €

Solde excédentaire 2021 24 542 €

CONCLUSION DE L'EXERCICE 2021

Malgré des dépenses nouvelles liées à la mise en œuvre de certains axes du projet d'établissement, et ce dans un contexte sanitaire dégradé ayant entraîné une diminution des recettes prévues (frais d'inscription pour l'année scolaire 21-22), **le solde excédentaire de la section de fonctionnement est estimé à 256 360 €.**

Le solde excédentaire de l'exercice 2021 (fonctionnement et investissement) s'élèverait à 280 902€

II/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2022

1) Section de fonctionnement

	BP 2022	Evolution /BP 21	Evolution / CA21
Section de fonctionnement			
Dépenses			
Charges à caractère général	650 505 €	3%	20%
Charges du personnel	4 824 167 €	3%	5%
Autres charges de gestion courante	46 210 €	0%	44%
Charges exceptionnelles	31 445 €	0%	6%
Opérations d'ordre (amortissements)	80 520 €	3%	3%
Virement à la section d'investissement	42 500€		
TOTAL	5 675 347 €	4%	7%
Recettes			
Atténuation de charges	500 €	0%	6%
Produit des services, du domaine	805 000 €	6%	0%
Dotations subventions et participations	4 666 031.66 €	4%	4%
<i>Ville de Villeurbanne</i>	3 547 199 €	3%	3%
<i>Métropole</i>	1 003 832 €	6%	6%
<i>Etat</i>	115 000 €	29%	29%
<i>Autres produits de gestion courante</i>	2€	0%	106%
Produits exceptionnels	1 650 €	0%	14003%
<i>Reprise d'amortissement</i>	18 010 €	39%	39%
Résultat 2021 reporté	256 360 €	11%	11%
TOTAL	5 747 553 €	5%	4%

Solde excédentaire 2021 256 360 €

Marge pour BP 2022 72 206 €

A. Recettes de fonctionnement

Les subventions

- Le protocole financier voté en comité syndical en novembre dernier prévoit une **participation financière des collectivités membres en augmentation par rapport à celle prévue** pour l'exercice 2021, soit :
 - **3 547 199 € de la Ville de Villeurbanne**, soit une augmentation de 140 826€ par rapport au BP 21, au titre de CFC 2022
 - **1 003 832 € de la Métropole de Lyon**, soit une augmentation de 39 028€ au titre de CFC 2022 et 30 000€ pour la mise en place d'un axe de développement sur les arts numériques
- La participation de la Ville de Villeurbanne au titre du **contrat enfance jeunesse** est estimé à **33 373 €**, somme habituellement octroyée depuis plusieurs années.
- Il est également à noter la prise en charge du projet DEMOS par la Ville de Villeurbanne pour l'exercice 2022 (10K€).
- **La subvention de l'Etat est estimée à 115 K€** : 100K€ ont été demandés à la DRAC lors du dépôt de dossier de subvention, conformément à la délibération votée lors du dernier Comité Syndical (soit une augmentation de 26 000 €). 15 000 € sont octroyés depuis plusieurs années par le Commissariat Général à l'Egalité des territoires en soutien aux ateliers d'initiation à la pratique artistique dans les quartiers.

Le montant estimé des subventions pour 2022 est de 4 666 032 €, soit en augmentation de 4% par rapport au BP 21

Les produits des services (cotisations d'élèves)

Les cotisations des élèves sur l'exercice 2022 relèvent de deux années scolaires :

- **L'année 2021-2022** pour les 5 derniers prélèvements de l'année scolaire, pour lesquels les montants des prélèvements sont estimés à l'identique aux trois premiers déjà effectués.
- **L'année 2022-2023** pour les 3 premiers prélèvements de l'année scolaire et les facturations en 1 fois.

Les frais d'inscriptions ayant fait l'objet de remboursement lors des années scolaires précédentes en raison du contexte sanitaire, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation des frais d'inscriptions pour l'année 2022-2023.

Les cotisations des élèves pour l'exercice 2022 sont estimées à 805 000 € soit équivalentes au CA 2021

Les autres recettes :

Les **chapitres 13 atténuation de charges** (remboursement sur les charges versées lors du paiement des salaires par exemple), **77 produits exceptionnels** (remboursement de notre assureur lié à un dommage par exemple) ou encore **42 Reprise d'amortissement**, sont proposés à l'identique aux sommes prévues au BP 21.

Les recettes de fonctionnement, incluant le solde excédentaire de la section de fonctionnement 2021 de 256 360 € sont proposées à 5 747 553 €, soit en augmentation de 5% par rapport au BP 21.

B. Dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les éléments marquants à prévoir en 2022 :

a) **L'intensification de la mise en œuvre du projet d'établissement conduisant à des dépenses supplémentaires :**

- La création de postes dans le cadre de CFC 22 : 77.6 K€
- Le développement des arts numériques : 20 K€
- L'incidence sur 12 mois en 2022 de postes créés ou transformés en 2021 : 36 470€ (PEA hautbois et harpe, APEA danse africaine et IMS à temps complet)
- La création d'un poste d'assistant responsable administratif et financier dès septembre 2022 (15 K€).
- La prime de coordinateur de département dès septembre 2022 : (12 K€)
- Le déploiement de jurys extérieurs pour les examens (5 K€)
- La nomination de PEA hors classe (7.5 K)

b) **La prise en compte d'évolutions contraintes :**

- GVT de 1.13% soit 50.2 K€
- La mise en place d'une prime transport (12 K €) et de la prime mobilité durable (5 K€)

Les autres dépenses RH sont prévues de manière sensiblement équivalente à celles de 2021 :

- 25 K€ pour les dépenses RH de type charges sociales supplémentaires aux trains de paie et honoraires de la médecine du travail
- 20,15 K€ pour les dépenses de personnel liées à la saison culturelle

Il est précisé que l'« enveloppe sécurité remplacement » est augmentée par prudence de 40 K€ par rapport au CA 21 en raison des éléments conjoncturels connus en ce début d'année.

Les 50 K€ d'économies générées par les départs en retraite (PEA chanson et APEA piano) ont été pris en compte dans cette estimation.

Les dépenses de charges de personnel 2022 sont estimées à 4 824 167 € soit +3% par rapport au BP+DM 2021.

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses de ce chapitre sont estimées à 650 505 €, soit une évolution de 3% par rapport au BP+ DM 2021.

Cette augmentation est liée en grande partie à la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement :

a) Dépenses liées au prochain projet d'établissement :

- Des charges supplémentaires relatives au développement d'actions nouvelles dans le cadre de la labellisation Villeurbanne **CFC 2022** :
 - Prestation de services pour la diffusion Minimix : 10,5 K€ ;
 - Prestation d'accompagnement pour le développement des arts numériques : 10 K€
 - Transports collectifs : 13,2 K€.
- La création d'un nouveau logo : 10 K€
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le nouveau marché informatique 9.7 K€

a) Autres dépenses supplémentaires à prévoir :

- Des **dépenses d'électricité de + 4,5 K€ (+15%)** compte tenu de l'impact du système de rafraîchissement mis en place pour améliorer le confort thermique d'été ;
- **Du cout des prestations de nettoyage** : une hausse estimée à + 12,5 K€ pour un coût global de 75,3 K€ après réévaluation du besoin réel dans le cadre d'un nouveau marché en groupement de commandes avec la Ville ;

Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 65, 67 et 42) :

Il est proposé un réajustement du budget à hauteur de 10 000 € en prévision d'éventuels remboursements d'élèves en raison de la crise sanitaire.

- **Chapitres 65 « Autres charges de gestion courante » et Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**
Ces chapitres sont budgétés à l'identique par rapport au budget précédent compte tenu du réalisé 2021.
- **Dotations aux amortissements :**
La dotation aux amortissements est prévue en augmentation de 3%, soit 80,5K€ compte tenu des biens acquis en 2021.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5 675 347 € soit en augmentation de 4% par rapport au BP 2021.

2) Section d'investissement

	BP 2022	Evolution /BP 21	Evolution / CA21
Section d'investissement			
Dépenses			
Immobilisations incorporelles	6 000 €	-14%	132%
Immobilisations corporelles	168 552 €	-10%	1%
Reprise sur financement antérieurs	18 010 €	39%	39%
TOTAL	192 562 €	-8%	5%
Recettes			
Subvention d'investissement	25 000 €	-62%	-69%
FCTVA	20 000 €	100%	11%
Dotation aux amortissements	80 520 €	3%	3%
Virement de la section de fonctionnement	42 500€		
Résultat 2021 reporté	24 542 €	-21%	-21%
TOTAL	192 562 €	4%	-7%

Solde excédentaire 2021 24 542 €

Recettes d'investissement

Dans le cadre de l'appel à projet de la Métropole de Lyon (chapitre 13), il est proposé d'inscrire 25 K €.

Le FCTVA 2022 portant sur les biens acquis en 2021 est estimé à 20 000 € grâce à une simulation comptable (soit +11% par rapport à la somme perçue en 2021).

La dotation aux amortissements (chapitre 040), dépense de fonctionnement s'inscrivant en recette d'investissement est estimée à 80 520 € cette année.

Le virement de la section de fonctionnement s'élève cette année à 42,5 K€ (contre 0€ l'an passé). Cette somme comprend : 38 K€ destiné à la création d'instruments manufacturés dans le cadre de CFC 22. 4500€ de reports de dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021.

Auto-financement : il est proposé d'inscrire le solde excédentaire de la section d'investissement s'élevant à 24 542 €.

Les recettes d'investissements estimées pour 2022 s'élèvent donc à 192 562 €, soit +4% par rapport au BP 2021.

Les Dépenses d'investissement :

En comptabilisant l'ensemble des recettes prévues au BP 2022, les dépenses pourraient se répartir comme suit :

- ✓ 18 010 € de *reprise sur financement antérieur* (chapitre 13) correspondant à la reprise de subvention
- ✓ 6 000 € pour le chapitre 20 **immobilisations incorporelles (acquisition de logiciel)** : pour l'acquisition de nouveaux logiciels en fonction des besoins pédagogiques
- ✓ 168 552 € pour le *chapitre 21 immobilisations corporelles* : en vue des dépenses suivantes :
 - **Poursuite des plans d'investissement en biens instrumentaux et techniques** : musiques actuelles et amplifiées, électroacoustique, MAO, lumières de la salle Antoine Duhamel
 - **Poursuite d'un plan numérique en lien avec le projet d'établissement** : acquisition d'outils numériques à vocation pédagogique
 - **Aménagement d'espaces de convivialité** : aménagement du foyer Pollock (6K €)
 - **Acquisitions de machines pour la création d'instruments manufacturés** (42 500€)

CONCLUSION

Balance prévisionnelle 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Prévisionnel dépenses	5 675 347 €
Prévisionnel recettes	5 747 533 € (dont intégration de l'excédent 202 de 256 360 €)
Balance	72 206 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Prévisionnel dépenses	192 562 €
Prévisionnel recettes	192 562 € (dont intégration de l'excédent 2021 pour 24 542 €)

Réflexions proposées au débat :

Il est proposé d'inscrire les 72 206 € restant en balance au chapitre 012 afin de permettre une marge suffisante pour la mise en œuvre du projet d'établissement.